

Objet : Initiative concernant les chauffages électriques : réaction et témoignage, chiffres à la clé

Monsieur,

En surfant sur internet, à la recherche de solutions pour divers travaux de rénovations pour notre habitat, nous avons pris connaissance de votre initiative et la prise de position de l'association Choc Electrique.

En vue de la prochaine séance du Grand Conseil du 23 septembre 2014, nous souhaitons vous apporter notre témoignage en tant que propriétaires d'une maison familiale avec installation de chauffage électrique. Avec la révision de la loi vaudoise sur l'énergie et la stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral et du Parlement, la question de l'assainissement de notre installation de chauffage se pose à nous de manière plus pressante.

Nous adhérons à la plupart des actions entreprises pour la sauvegarde de notre environnement et veillons à le respecter dans nos actes quotidiens. Par ailleurs, nous surveillons de très près notre consommation d'électricité par des relevés hebdomadaires.

De notre propre initiative, depuis l'acquisition de notre maison en 2003 (année de construction 1976), nous avons progressivement amélioré son bilan énergétique en effectuant notamment les rénovations suivantes :

Année	Travaux
2003-2005	Remplacement fenêtres et portes
2004	Isolation plancher galetas
2005	Isolation rez
2008	Remplacement radiateurs défectueux
2008	Installation eau chaude solaire
2010	Remplacement cheminée de salon par un poêle à bois
2010	Isolation toiture
2014	Remplacement porte de garage avec isolation

Ces différentes étapes nous ont permis de diminuer drastiquement notre consommation globale d'électricité (chauffage, eau sanitaire, électroménager, éclairage, etc.) en passant de 16'366 KWh en 2003 à 6'000 KWh en 2010 (année lors de laquelle notre consommation s'est stabilisée), **soit une diminution de plus de 63%. L'amortissement des investissements effectués en rapport avec les économies réalisées s'étendra sur près de 30 ans...**

Dès lors, en ne tenant pas compte de la consommation effective annuelle d'un ménage, nous estimons que votre initiative pénalise injustement les propriétaires de chauffages électriques qui entreprennent des mesures d'amélioration et font ainsi de gros efforts d'économie d'énergie. Nous attendons donc avec impatience la décision du Grand Conseil.

En vous remerciant de votre attention, nous vous présentons, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Lise Terrapon et Jean-Daniel Fleury